

Concours internes : admission immédiate de tous les admissibles !

Suite au vœu adopté lors du comité technique ministériel du 20 mai 2020 par l'ensemble des organisations syndicales demandant « *que les candidats admissibles aux concours internes soient déclarés admis et placés en position de stagiaire dès la rentrée 2020.* » et à la mobilisation des personnels admissibles aux concours internes, le ministère a publié le 3 juin « *les nouvelles modalités de passation pour les concours internes de recrutement du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse* ». Le ministère annonce la suppression des oraux prévus aux mois de septembre ou octobre 2020.

Pour 4 agrégations internes, les candidats attendent toujours les résultats qui devaient être publiés en mars. Le ministère retient ces informations dans l'attente de l'arbitrage final sur la modalité de passation des concours internes. Depuis mars, la solution enfin publiée était déjà envisagée ! Quel mépris pour les candidats, dans l'immense majorité déjà agents de l'éducation nationale, qui ont pendant trois mois assuré la continuité pédagogique, la scolarité de leurs enfants pour certains et les révisions d'un oral finalement annulé.

Ce recul du ministère sur l'organisation inapte envisagée laisse place à un dispositif inacceptable :

- 4000 candidats qui ont eu connaissance de leur admissibilité vont finalement en perdre tout bénéfice
- Mise en place d'un oral d'admission en juin 2021 comme pour les concours externes.

Le ministère n'a donné aucune information sur le contenu de cet oral. La FNEC FP-FO exige que les concours soient basés sur la vérification objective des connaissances des candidats. Elle s'oppose à la mise en place d'un oral qui vérifierait la conformation des candidats à la hiérarchie et à la mise en place des « réformes ».

La FNEC FP-FO réaffirme la revendication : ouverture des 4 000 places supplémentaires aux concours internes pour permettre l'admission immédiate de tous les admissibles !

C'est « l'état d'urgence sanitaire » qui donne le droit au ministre d'anticiper et d'amplifier sa réforme des concours. La FNEC FP-FO avec sa confédération revendique la fin de l'état d'urgence sanitaire. Elle appelle les personnels à se réunir pour faire le point, s'organiser pour faire valoir les revendications urgentes.

à Montreuil, le 5 juin 2020